

## CAMPING KERABUS ★★★

13 Allée des Alouettes – 56340 CARNAC  
Tél : 02 97 52 24 90 – [www.camping-kerabus.com](http://www.camping-kerabus.com)

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Bienvenue au camping Kerabus ! Pour que chacun profite pleinement de son séjour dans le respect et la convivialité, nous vous invitons à prendre connaissance du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur notre terrain implique l'acceptation de l'ensemble de ces dispositions et l'engagement de s'y conformer.

## I. CONDITIONS GÉNÉRALES

---

### 1. Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur le terrain de camping, toute personne doit y avoir été autorisée par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier veille à la bonne tenue, au bon ordre du terrain et au respect du présent règlement.

Nul ne peut élire domicile sur le terrain de camping. Toute personne présente sur le site est considérée comme de passage ou en séjour touristique.

### 2. Formalités d'arrivée

Les mineurs non accompagnés d'un parent ou représentant légal ne sont pas admis sur le camping.

Conformément à l'article R.611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers, les clients de nationalité étrangère devront compléter et signer une fiche individuelle de police à leur arrivée, mentionnant : nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité et domicile habituel. Les enfants de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche d'un des parents.

### 3. Installation

L'hébergement et le matériel doivent être installés à l'emplacement attribué, conformément aux directives de la réception. Aucune délimitation personnelle de l'emplacement n'est autorisée. Il est interdit de creuser le sol, de planter des clous dans les arbres ou de couper des branches.

### 4. Horaires d'accueil

Avril, mai, juin, septembre et octobre : 8h30 – 12h00 et 14h30 – 18h00

Juillet et août : 8h00 – 12h30 et 14h30 – 19h00

La réception est à votre disposition pour tous renseignements sur les services du camping, les possibilités de ravitaillement, les activités sportives et les richesses touristiques de la région. Un système de traitement des réclamations est tenu à votre disposition.

### 5. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping et à la réception. Il est remis à tout client qui en fait la demande. Les tarifs des prestations sont affichés et consultables à la réception.

### 6. Départ

Les clients sont invités à prévenir la réception de leur départ dès la veille. En cas de départ avant l'ouverture de la réception, le règlement du séjour doit être effectué la veille.

- Emplacements nus : libération avant 12h00
- Mobil-homes : libération avant 10h00 — un rendez-vous d'état des lieux doit être pris à la réception

Tout départ retardé au-delà des horaires prévus, sans accord préalable de la direction, sera facturé une journée supplémentaire au tarif en vigueur.

## II. VIE EN COMMUNAUTÉ

---

### 7. Bruit et tranquillité

Le camping Kerabus est réputé pour son calme — c'est l'une de ses valeurs fondamentales. Nous comptons sur chacun pour respecter la quiétude de tous.

- Les appareils sonores doivent être réglés à un volume raisonnable en toute circonstance
- Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible
- Après 23h00 : silence total exigé dans l'ensemble du camping

### 8. Visiteurs

Les visiteurs doivent impérativement se présenter à la réception dès leur arrivée et s'acquitter d'un droit de visite de 2 à 3 € par personne. Leur véhicule doit stationner sur le parking extérieur au camping.

**⚠ L'accès à la piscine est strictement interdit aux visiteurs.**

### 9. Circulation et stationnement

- La vitesse est limitée à 10 km/h dans l'enceinte du camping
- Le sens de circulation doit être respecté
- La circulation des véhicules est autorisée de 7h00 à 23h00
- Un seul véhicule par emplacement est autorisé
- Les véhicules des visiteurs sont interdits à l'intérieur du camping
- Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni gêner les autres campeurs

### 10. Propreté et hygiène

Chacun est tenu de maintenir son emplacement propre et ordonné, dans l'état dans lequel il l'a trouvé à son arrivée.

- Les ordures ménagères doivent être déposées dans les poubelles prévues à cet effet
- Le tri sélectif doit être respecté selon les bacs disponibles sur le camping
- Les eaux usées doivent être vidées dans les installations dédiées — il est interdit de les jeter sur le sol
- Le lavage est interdit en dehors des bacs prévus à cet usage
- L'étendage du linge est toléré à proximité de l'hébergement, de façon discrète — jamais à partir des arbres
- Les plantations et décorations florales du camping doivent être respectées

Dans les sanitaires collectifs, le port de tongs est vivement recommandé pour des raisons d'hygiène.

## III. SÉCURITÉ

---

## 11. Sécurité générale et accès nocturne

Le portail du camping est fermé à la circulation des véhicules de 23h00 à 7h00. Un code d'accès piéton vous est remis à la réception lors de votre arrivée, vous permettant d'entrer et sortir à pied ou à vélo à toute heure.

En cas d'urgence, contactez le 15 (SAMU), le 17 (Police) ou le 18 (Pompiers). Une trousse de premiers secours est disponible à la réception.

## 12. Incendie

**⚠ Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits sur les emplacements.**

Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et utilisés dans des conditions sûres. En cas d'incendie, avertissez immédiatement la direction. Des extincteurs sont disponibles sur le camping.

## 13. Barbecues

Conformément à l'Arrêté préfectoral n° 2025/04/59 relatif aux campings exposés à des risques naturels ou technologiques :

**⚠ Les barbecues au charbon de bois sont strictement interdits sur les emplacements.**

Les barbecues au charbon sont uniquement autorisés sur la plateforme dédiée située près du parking, en bas du camping.

Les barbecues à gaz et électriques sont autorisés sur les emplacements. Une location de barbecue à gaz est disponible à la réception (selon disponibilité).

## 14. Vol

La direction assure une surveillance générale du terrain. Chaque campeur reste responsable de sa propre installation et de ses effets personnels. Nous invitons nos clients à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel et à signaler à la réception la présence de toute personne suspecte.

## IV. ANIMAUX

---

Les animaux de compagnie sont acceptés sur les emplacements et en mobil-home, sous réserve d'un supplément. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont strictement interdits.

- Les animaux doivent être tenus en laisse en permanence dans l'enceinte du camping
- Ils ne doivent jamais être laissés seuls sur l'emplacement en l'absence de leur propriétaire
- La vaccination doit être à jour — une copie du carnet de vaccination (avec numéro de tatouage ou puce électronique) doit être présentée à la réception
- Pour les locatifs : le locataire s'engage à passer l'aspirateur avant son départ (mis à disposition à la réception)

Les propriétaires sont civilement responsables de tout dommage causé par leurs animaux.

## V. PISCINE

---

La piscine chauffée est accessible exclusivement aux personnes enregistrées à la réception. Elle est ouverte du 1er avril au 15 septembre, de 10h00 à 19h00.

- Le port du maillot de bain est obligatoire — les shorts de bain sont interdits
- Les baigneurs doivent respecter les règles d'hygiène et de sécurité affichées
- La pataugeoire est réservée aux enfants en bas âge, sous surveillance parentale

**⚠ La surveillance des enfants de moins de 14 ans est sous l'entière responsabilité des parents. L'accès à la piscine est interdit aux visiteurs.**

## VI. ACCESSIBILITÉ

---

Le camping Kerabus accueille tous ses vacanciers dans les meilleures conditions. Un mobil-home spécialement aménagé PMR est disponible, équipé d'une rampe d'accès et d'espaces intérieurs adaptés. Des sanitaires PMR sont également présents sur le camping.

Pour toute demande spécifique liée à l'accessibilité, n'hésitez pas à contacter notre équipe au 02 97 52 24 90.

## VII. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

---

### 15. Électricité

Les emplacements sont équipés de prises UE 10 ampères. Pensez à prendre votre adaptateur. En cas d'oubli, une location est disponible à la réception. L'utilisation d'adaptateurs non conformes aux normes électriques est interdite.

### 16. WiFi

Un accès WiFi est disponible sur le camping au tarif de 1 €/jour par appareil (code de connexion illimité). L'utilisation du réseau WiFi doit rester dans un cadre légal — tout usage illicite engage la responsabilité de l'utilisateur.

### 17. Jeux et espaces communs

Le camping dispose d'une aire de pétanque, d'un city multisports (basket et foot), d'un trampoline, d'un espace billes (circuit de billes et marelle), et d'une aire de jeux en bois avec toboggan.

Aucun jeu violent ou dangereux ne peut être organisé à proximité des installations ou des hébergements. Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents à tout moment.

### 18. Garage mort

Aucun matériel non occupé ne peut être laissé sur le terrain sans accord préalable de la direction et à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

## VIII. ANNULATIONS ET MODIFICATIONS

---

### Modification de séjour

Toute demande de modification (dates, type d'hébergement) doit être adressée par écrit à la réception (courrier ou email), dans la limite des disponibilités. Aucun report sur la saison suivante ne sera accepté.

- Toute demande d'augmentation de durée sera traitée selon les disponibilités et tarifs en vigueur
- Toute réduction de durée est considérée comme une annulation partielle et soumise aux conditions d'annulation

### Assurance annulation — Option Flex NEAT Camping

Le camping Kerabus vous propose, en partenariat avec NEAT Camping, une assurance annulation et interruption de séjour (facultative mais fortement recommandée). L'option Flex vous permet d'être remboursé tout ou partie de votre séjour en cas d'événement imprévu (maladie, accident, décès, panne véhicule, intempéries...).

Contact NEAT Camping : [sinistres@neat.eu](mailto:sinistres@neat.eu) – Tél. : 05 54 54 25 22

Formulaire : <https://declare.neat.eu/campings-independants>

### Annulation sans assurance

- Plus de 30 jours avant l'arrivée : avoir du montant de l'acompte (hors frais de dossier), valable 12 mois
- Moins de 30 jours avant l'arrivée : aucun remboursement
- En cas de décès du client, de son conjoint ou de ses enfants : remboursement intégral sur justificatif

### Annulation du fait du camping

En cas d'annulation à l'initiative du camping Kerabus, le séjour sera remboursé au prorata des jours perdus, sauf cas de force majeure. Cette annulation ne pourra pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

### Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu ou abrégé de votre fait (arrivée tardive, départ anticipé) ne peut donner lieu à un remboursement.

## IX. FORCE MAJEURE

---

Le camping Kerabus décline toute responsabilité pour les perturbations, interruptions ou empêchements de séjour causés par des événements qualifiables de force majeure : conditions météorologiques extrêmes, actes d'autorité civile ou militaire, guerre, grève, incendie, inondation, fermeture administrative, accident, émeute ou tout autre événement échappant au contrôle du camping et ne pouvant être raisonnablement prévu.

En cas d'événement de force majeure, le camping se réserve le droit de suspendre ses obligations, sans qu'aucune demande de dommages et intérêts ne puisse lui être imputée. Si l'empêchement est temporaire, l'obligation est suspendue. S'il est définitif, le contrat peut être résolu de plein droit et les parties libérées de leurs obligations.

## X. DROITS À L'IMAGE

---

En séjournant au camping Kerabus, vous autorisez expressément et sans contrepartie financière l'utilisation de photographies vous représentant, vous ou vos enfants, prises au cours de votre séjour, à des fins de communication et de promotion du camping (site internet, réseaux sociaux, brochures).

Si vous souhaitez vous y opposer, merci de le notifier par écrit à la réception dès votre arrivée.

## XI. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

---

Tout campeur ou locataire doit obligatoirement être couvert par une assurance en responsabilité civile. Le camping Kerabus décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, accident, intempéries ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

## XII. INFRACTIONS AU RÈGLEMENT

---

En cas de non-respect du présent règlement ou de comportement perturbant le séjour des autres résidents, le gestionnaire pourra mettre en demeure oralement ou par écrit le contrevenant de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée, le gestionnaire pourra résilier le contrat sans remboursement. En cas d'infraction pénale, les forces de l'ordre pourront être contactées.

## XIII. MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

---

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Médiateur compétent : CM2C – 14 rue Saint Jean, 75017 Paris  
www.cm2c.net – contact@cm2c.net – Tél. : 01 89 47 00 14